

QUELLES INSTANCES POUR LA DEMOCRATIE SANITAIRE ?

Pour mettre en œuvre sa politique, l'ARS s'appuie sur les travaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et des conférences de territoires.

La CRSA regroupe des représentants des usagers, des professionnels de santé et des collectivités territoriales. Elle organise le débat public sur les questions de santé de son choix, participe par ses avis aux choix stratégiques de l'ARS. Elle évalue les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers. La CRSA d'Île-de-France comprend une commission permanente et quatre commissions spécialisées : droits des usagers, prévention, organisation des soins, prise en charge et accompagnement médico-sociaux. Elle est présidée par Thomas SANNIÉ.

Pour agir au plus près des besoins de santé, le Directeur général a constitué huit conférences de territoire, dans huit territoires de santé correspondant aux huit départements : Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise. Cette organisation assure une action localisée et transversale, mieux adaptée aux besoins de santé de la population et des professionnels de santé. Chaque conférence de territoire est composée de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé du territoire concerné, dont les usagers.

Pour bien articuler son projet avec les autres acteurs régionaux l'ARS s'appuie sur deux commissions de coordination des politiques publiques, l'une dans les domaines de la prévention, l'autre dans le domaine des prises en charge et accompagnements médico-sociaux. Présidées par le Directeur général de l'ARS, elles fédèrent un ensemble de représentants des administrations régionales et territoriales de l'État, du Conseil Régional et des Conseils Généraux, ainsi que des communes de la région. Leur mission est d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions déterminées et conduites par leurs membres, dans leurs différents champs de compétences.



“ La concertation avec les Franciliens, les acteurs de santé et les élus locaux. ”



**L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
ÎLE-DE-FRANCE**

La santé en Île-de-France



QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ?

11 746 000 habitants
au 1^{er} janvier 2009

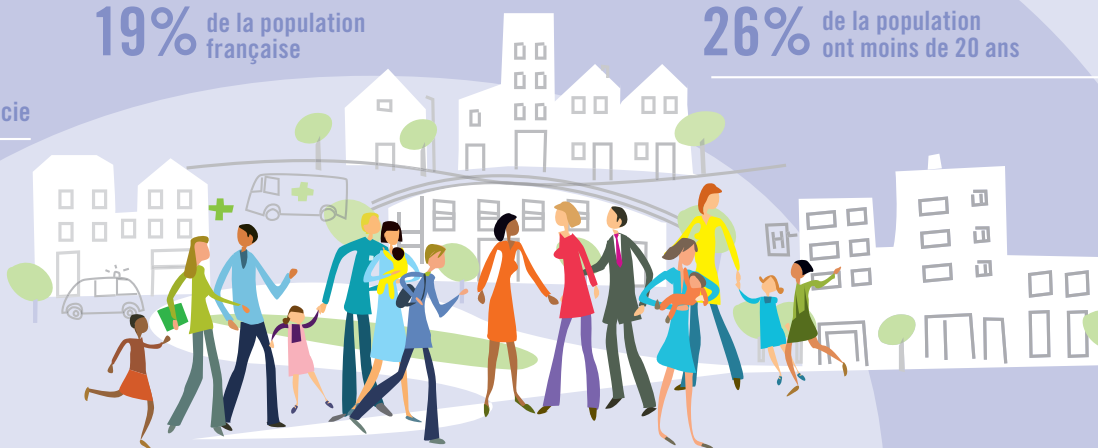
Plus de
181 557 naissances
en 2009

12 011 km² de superficie

19% de la population
française

26% de la population
ont moins de 20 ans

28,7% du PIB
métropolitain
en 2007



LA SANTÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Une bonne situation sanitaire générale :

- ▶ une espérance de vie la plus élevée de France, 79,1 ans chez les hommes et 84,8 ans chez les femmes ;
- ▶ une mortalité générale plus faible que sur le reste du territoire et en baisse ;
- ▶ une mortalité prématurée plus faible et en baisse ;
- ▶ une mortalité par maladies cardio-vasculaires plus faible et en baisse.

Mais des spécificités propres à la région :

- ▶ en 2008, 3098 personnes ont découvert leur séropositivité dans la région ; soit 46 % des découvertes en France ;
- ▶ en 2008, 2 086 cas de tuberculose ont été déclarés en Île-de-France ; soit 37% des cas déclarés en France ;
- ▶ 2 enfants sur 3 dépistés pour le saturnisme habitent en Île-de-France ;
- ▶ une surmortalité infantile ;
- ▶ une surmortalité féminine par cancer ;
- ▶ une précarité sociale importante ;
- ▶ pour les personnes handicapées, un manque de places en établissements et un manque de services par rapport à la moyenne nationale.

Des problématiques franciliennes concentrées sur certains territoires :

- ▶ de nombreuses pathologies liées à la précarité en Seine-Saint-Denis ;
- ▶ une concentration des cas de tuberculose à Paris et en Seine-Saint-Denis ;
- ▶ une forte concentration de l'offre hospitalière au centre de la région ;
- ▶ une répartition inégale des médecins dans la région : 810 médecins pour 100 000 habitants à Paris et 235 en Seine-et-Marne ;
- ▶ un écart d'équipements pour les personnes âgées entre les départements du centre (Paris et petite couronne) et ceux de la périphérie ;
- ▶ un écart d'espérance de vie de 2 ans entre les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis.

419 établissements de santé (hôpitaux, maternités...), dont 63 établissements publics de santé, 37 hôpitaux de l'AP-HP, 120 établissements de santé privés d'intérêt collectif et 199 établissements de santé privés

1 997 établissements et services médico-sociaux (hors services de soins infirmiers à domicile) dont 880 pour personnes âgées et 1117 pour personnes handicapées

185 services de soins infirmiers à domicile autorisés pour 12 705 places

603 porteurs d'actions de promotion et de prévention pour la santé ont été financés en 2010 par l'ARS

+ de 190 000 professionnels de santé dont environ **47 000** médecins (20 000 généralistes) et **83 000** infirmiers

EN SAVOIR +

LA SANTÉ
DES FRANCILIENS
-Synthèse 2010-
Observatoire régional
de santé d'Île-
de-France

Quelles sont les missions de l'ARS?

L'Agence régionale de santé d'Île-de-France définit et met en œuvre la politique de santé dans notre région.

Son champ d'intervention couvre tous les champs de la santé :

- › la prévention et la promotion de la santé ;
- › la veille et la sécurité sanitaires ;
- › l'organisation de l'offre de soins pour le secteur ambulatoire, les établissements de santé (hôpitaux...), les structures médico-sociales (structures d'accueil de personnes âgées ou handicapées...) ou intervenants à domicile.

En Île-de-France, l'ARS est l'interlocuteur unique des professionnels de santé et du secteur médico-social, des services de l'État, des collectivités territoriales et des organismes gestionnaires sur tous les sujets de santé. Elle dialogue également avec les Franciliens.

Toutes les actions de l'Agence sont conduites dans le respect des droits des usagers et des instances de la démocratie sanitaire.

Le projet régional de santé

Pour améliorer la santé des Franciliens et répondre aux problématiques de santé spécifiques de la région, l'ARS s'appuie sur le Projet Régional de Santé (PRS) élaboré en concertation avec l'ensemble de ses partenaires.

Le PRS est composé :

- › d'un plan stratégique (PSRS) qui définit les objectifs et les priorités de santé en Île-de-France à cinq ans ;
- › de trois schémas régionaux qui mettent en œuvre cette stratégie pour l'organisation des soins, la prévention et la prise en charge médico-sociale ;
- › de programmes qui appliquent ces schémas aux réalités des territoires.

QU'EST-CE QU'UNE ARS ?

Une ARS est un établissement public autonome au niveau administratif et financier, sous tutelle du Ministère chargé de la Santé. Regroupant des services d'anciennes structures régionales et départementales de pilotage de la santé et de l'organisation des soins (Ddass, Urcam, Drass, ARH...), les ARS ont été créées le 1^{er} avril 2010 en application de la loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 juillet 2009.

QUELLE EST SON ORGANISATION ?

L'ARS d'Île-de-France est dirigée par un Directeur général, Claude Evin.

Pour l'exercice de ses missions, le Directeur général s'appuie sur un comité exécutif composé de 8 membres. Le comité exécutif délibère et émet des avis sur la plupart des dossiers relevant des compétences de l'Agence.

L'Agence est représentée dans chaque département par une délégation territoriale. Ces huit délégations remplissent les

missions de proximité de l'Agence et sont en particulier l'interface locale des partenaires extérieurs (Préfectures, Conseils Généraux, Etablissements de santé, etc).

Le comité de direction est composé de 22 membres incluant le comité exécutif, les délégués territoriaux et les directeurs des pôles métiers.



Le Plan Stratégique Régional de Santé a pour ambition de réduire les inégalités territoriales de santé et de répondre à 3 objectifs :

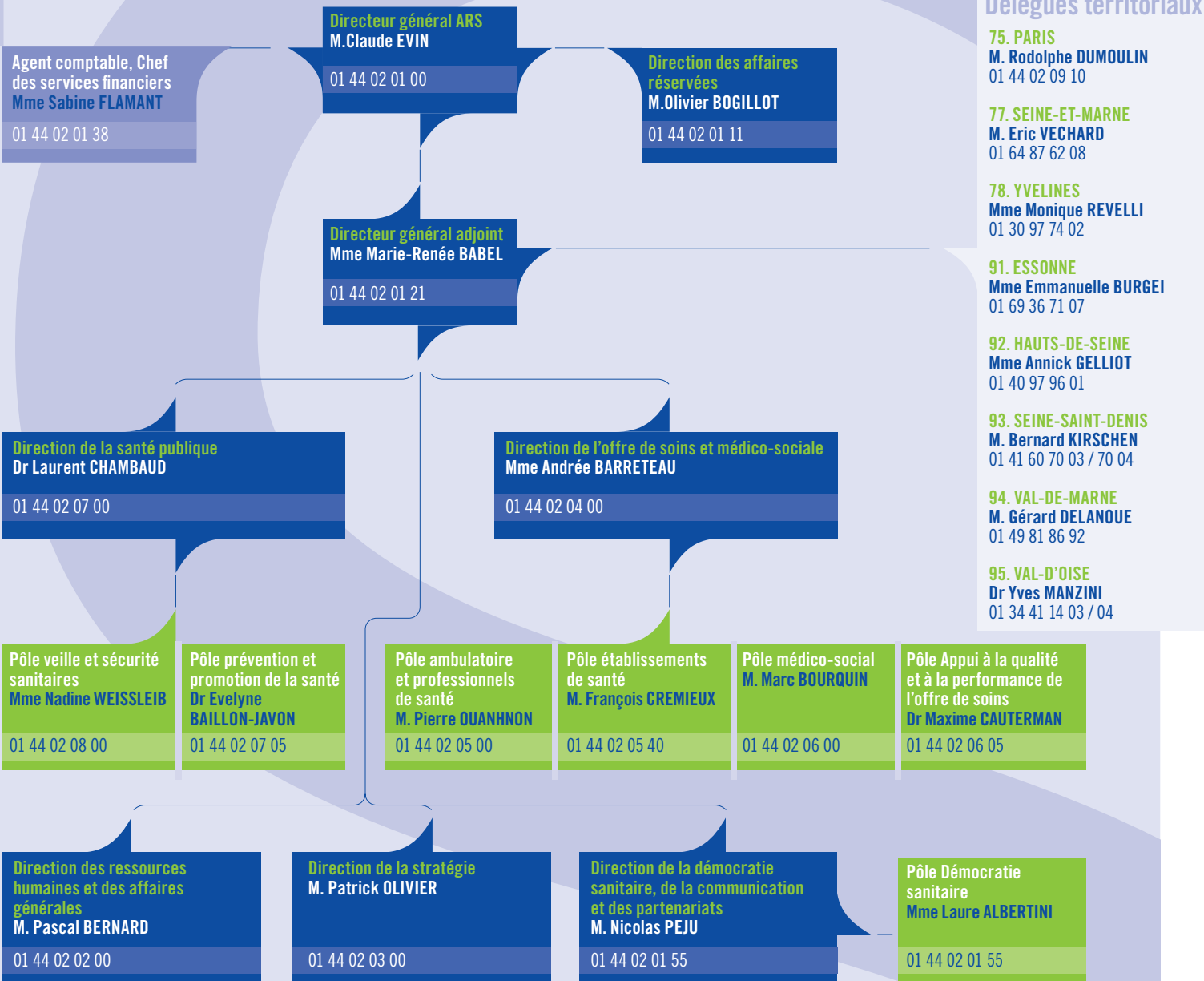
- 1 Adapter le parcours de santé aux besoins des Franciliens
- 2 Renforcer la qualité de l'offre de santé francilienne par la coopération de tous
- 3 Construire une politique de santé partagée au plus près de la réalité des territoires

www.sante-iledefrance.fr



ORGANIGRAMME DE L'ARS ÎLE-DE-FRANCE

SIÈGE RÉGIONAL



RÉSEAU TERRITORIAL Délégués territoriaux

75. PARIS
M. Rodolphe DUMOULIN
01 44 02 09 10

77. SEINE-ET-MARNE
M. Eric VECHARD
01 64 87 62 08

78. YVELINES
Mme Monique REVELLI
01 30 97 74 02

91. ESSONNE
Mme Emmanuelle BURGEI
01 69 36 71 07

92. HAUTS-DE-SEINE
Mme Annick GELLIOT
01 40 97 96 01

93. SEINE-SAINT-DENIS
M. Bernard KIRSCHEN
01 41 60 70 03 / 70 04

94. VAL-DE-MARNE
M. Gérard DELANOUE
01 49 81 86 92

95. VAL-D'OISE
Dr Yves MANZINI
01 34 41 14 03 / 04

L'ARS ÎLE-DE-FRANCE EN CHIFFRES

1 280 agents dont
450 au siège

8 délégations
territoriales

